Document à retourner 2023

le formulaire est à retourner chaque année

Périodes d'absences entre juin et septembre
(si vous les connaissez)

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence
(parents, amis, voisins, professionnel de santé ou aide à domicile) :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone :

domicile ..... travail ..... portable .....

Adresse (avec code d'accès s'il y en a un) :

.....

.....

Votre gardien (si vous en avez un) :

Nom : ..... Téléphone .....

J'accepte d'être inscrit(e) dans un fichier informatique tenu de façon confidentielle par la Ville(*). J'accepte de communiquer toute modification me concernant postérieure à mon inscription. J'ai bien noté que je peux demander à tout moment ma radiation de ce fichier.

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

A renvoyer ou à déposer à M. le Maire :
Mairie du Bourget – Centre Communal d'Action Sociale
65, avenue de la Division Leclerc – 93350 Le Bourget

(*) Selon la loi N° 78 du 16 janvier 1978 relative à l'information aux fichiers et aux libertés, les informations figurant sur ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès.

PLAN CANICULE 2023

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

0805 80 00 42
7j/7 et 24h/24

La ville du Bourget et les services municipaux sont là pour prendre soin de vous !

www.le-bourget.fr | ➢ VILLE DU BOURGET

LE BOURGET

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

inpes

Chère Bourgetines,
Cher Bourgetins,

Depuis 2005 et conformément à la législation, le Maire est tenu de constituer un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées isolées en situation fragile ou isolées à domicile et ce, dans le cadre du Plan de Gestion Canicule Départemental.

A l'approche de l'été, nous n'oublions pas les risques pour la santé liés aux fortes chaleurs, notamment chez les plus fragiles d'entre nous. C'est pourquoi, comme tous les ans, je vous invite à remplir le formulaire ci-joint pour vous faire connaître et recenser.

Dans ces conditions, les services de la ville et particulièrement le Centre Communal d'Action Sociale, pourront agir au mieux et au plus vite auprès de vous si un ou plusieurs épisodes caniculaires survenaient cet été.

Comme vous le savez, le Plan Canicule est déclenché par les services de l'Etat si la température atteint 31° le jour et 21° la nuit pendant 3 jours consécutifs. Une cellule de veille et de crise municipale est alors immédiatement mise en place pour s'assurer de la bonne santé des personnes âgées, isolées ou fragilisées.

Du 1er juin au 15 septembre, vous pouvez téléphoner 24h/24 au **0805 80 00 42** pour obtenir de l'aide et une écoute.

La municipalité souhaite ainsi lutter contre l'isolement des seniors et des plus fragiles et vous assurer de sa détermination à accompagner chaque Bourgetine et Bourgetin cet été.

Le Maire,

Jean-Baptiste BORSALI

* Les services de la Mairie du Bourget ont obtenu vos coordonnées postales par votre inscription sur les listes électorales.

Document à retourner

2023

le formulaire est à retourner chaque année

FICHE D'INSCRIPTION

Personnes sensibles en cas de canicule

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR CE FORMULAIRE OU INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE SUR WWW.LE-BOURGET.FR RUBRIQUE «DÉMARCHE EN LIGNE»

Cette démarche d'inscription est volontaire et facultative. Elle s'inscrit dans le cadre de la prévention d'une éventuelle canicule (*).

INFORMATIONS VOUS CONCERNANT

Vivez-vous : ☐ seul(e) ☐ en couple ☐ avec un proche ?

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

☐ Personne de 60 à 65 ans «fragiles»
☐ Personne de plus de 65 ans
☐ Adulte handicapé
☐ Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

☐ Personne de 60 à 65 ans «fragiles»
☐ Personne de plus de 65 ans
☐ Adulte handicapé
☐ Autre

Adresse complète : (avec code d'accès s'il y en a un) .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse e-mail : .....

Pouvez-vous sortir seul(e) ? ☐ OUI ☐ NON

Bénéficiez-vous d'un service d'aide à domicile ? ☐ OUI ☐ NON
Si Oui, lequel : .....

Disposez-vous de la téléassistance ? ☐ OUI ☐ NON

Visites de proches ? ☐ OUI ☐ NON

Bénéficiez-vous du portage des repas ? ☐ OUI ☐ NON

Souffrez-vous d'une pathologie ? ☐ OUI ☐ NON

Avez-vous un animal de compagnie : ☐ OUI ☐ NON

Avez-vous un ventilateur ou un système de climatisation ? : ☐ OUI ☐ NON

(*) Loi 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées Décret 2004-926 du 1er septembre 2004.